

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Gestion de la dette de la ville - 2ème tranche de remboursements anticipés 2003.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 27 octobre 2002 (n° 26), le conseil municipal a autorisé le remboursement par anticipation de 4 emprunts, dont un, fin 2002 et trois au 1^{er} trimestre 2003.

Compte-tenu de la bonne orientation actuelle des taux d'intérêts, cette démarche peut être poursuivie au 2^e semestre 2003 et concernera 5 nouveaux emprunts :

N° Emprunt	Prêteur	CRD après échéance (€)	Date échéance	Taux (%)	Durée Résiduelle (en années)
90434	CRCA	476 565,90	01-juil	5,15	8
90414	CDC	106 707,11	01-juil	6,50	7
90431	Sté Générale	162 612,28	15-juil	6,00	8
90435	Sté Générale	485 853,22	01-août	5,88	8
90447	CRCA	515 274,87	01-août	4,40	9

La somme des indemnités de remboursement par anticipation est évaluée pour ces 5 emprunts à 39 644 €.

Les indemnités pour le remboursement de la 1^{ère} tranche étaient estimées à 68 711 € ; en définitive, elles se sont élevées à 58 308 €.

Les 8 emprunts remboursés par anticipation en 2003 représentent un capital total restant dû de 3 210 408,81 € et une durée résiduelle moyenne de 7,5 années.

Ces emprunts donneront lieu à un refinancement à hauteur de 3 211 000 € auprès du Crédit Agricole, au taux fixe annuel de 3,55 % sur 7 ans.

Outre son intérêt technique, réduction du nombre de lignes d'emprunts de 38 à 31, la renégociation 2003, qui aura concerné 10 % de l'encours total de la ville, permet une économie d'annuités, pénalités comprises, de 123 000 € / an, en maintenant inchangée la part des taux fixes dans l'encours de la ville.

Les crédits nécessaires seront ouverts à la DM1. Les pénalités de remboursement anticipé ne feront pas l'objet d'un étalement dans le temps.

Je vous demande d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer tout document nécessaire à ces opérations de remboursement anticipé et de refinancement, par anticipation à la DM1.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.